

N°2011-04_10

Objet : Développement économique : Présentation du cahier des charges de l'étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale

Date convocation :
08-04-2011

Date d'affichage :
08-04-2011

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 41
Présents : 34
Votants : 32

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille onze,
Le vingt et un avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard,
Commune de Pogny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno non supplée
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre suppléé CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance : THIBAUT Anne

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU la proposition du Bureau Communautaire,

CONSIDERANT la délibération n°2011-01_8 du 24 janvier 2011, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de réaliser une étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Communautaire,

Article 1^{er} **DECIDE** de valider le cahier des charges de l'étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale, ci-joint,

Article 2 **DONNE** tout pouvoir au Président concernant cette étude.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 26 Avril 2011.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST

- Pour chaque pôle identifié, préconisations pour le maintien et le développement d'une offre commerciale et artisanale de proximité, dans un souci d'adéquation à la demande et de complémentarité entre les communes (nature des activités, surfaces à rechercher...)

Phase 2 – Elaboration d'un programme d'actions visant à renforcer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur chaque commune de la Communauté de communes

Le prestataire proposera des préconisations qui intégreront les éléments suivants :

- La variété des porteurs de projets concernés : privés (commerçants ou artisans locaux, associations ou organismes professionnels) ou publics (Communes ou Communauté de Communes) ;
- L'articulation entre le commerce sédentaire et le commerce non sédentaire ;
- L'articulation entre l'activité commerciale et artisanale et l'activité touristique existante et en projet (par exemple : Bistrots de Pays, valorisation des produits du terroir, etc.) ;
- La gouvernance et l'évaluation des actions envisagées.

Ces préconisations prendront la forme d'un programme composé de « Fiches-actions » opérationnelles (rubriques envisagées : maître d'ouvrage, indicateurs d'évaluation, descriptif de l'action...). Ce programme d'actions fournira, éventuellement, un contenu préalable à l'élaboration de dossiers FISAC, dont la maîtrise d'ouvrage relèvera de la Communauté de Communes ou de ses Communes-membres (en fonction des compétences dévolues à chacune).

Afin de garantir la cohérence et la pertinence de ce programme d'actions et en accord avec la stratégie de la Communauté de Communes, le candidat devra proposer une organisation :

- fonctionnelle (organigramme),
- opérationnelle (planning),
- budgétaire (calibrage des moyens financiers et humains),
- promotionnelle (outils de communication),
- de suivi et de mesure de l'efficacité (critères et outils de suivi et d'évaluation).

SUIVI DE LA MISSION

- L'étude sera conduite sous la tutelle d'un un **Comité de Pilotage** constitué :
 - des membres de la Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'Espace »,
 - de l'agent de développement économique de la Communauté ;
 - de représentants des services de l'Etat,
 - de représentants des Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et d'Artisanat),
 - de représentants du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Ce dernier validera l'avancement du projet et les propositions. Des documents intermédiaires faisant état de l'avancée du projet ainsi qu'une exposition du travail réalisé et de la méthodologie à suivre seront présentés au Comité de Pilotage pour une prise de connaissance progressive.

Au minima, trois réunions avec le Comité de Pilotage seront réalisées en présence du prestataire retenu :

- une réunion au lancement de l'étude, afin de valider la méthodologie de travail (modalités de consultation des acteurs, échéancier...);
- une réunion à l'issue du diagnostic,
- une réunion en fin de mission, afin de valider le programme d'actions, avant la présentation en Bureau Communautaire.

Les rendus définitifs (à savoir le diagnostic et le programme d'actions) devront être présentés par le prestataire au Bureau communautaire. Le prestataire remettra une copie du projet ainsi qu'une note explicative à l'ensemble des membres du Bureau communautaire et expliquera le projet.

- Par ailleurs, un **Comité Technique** se réunira autant que nécessaire afin de veiller au bon déroulement de la mission et d'assurer la validité des informations fournies. Il sera constitué :
 - des membres de la Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'Espace»,
 - de l'agent de développement économique de la Communauté de communes.

Lors des réunions avec le Comité Technique, il conviendra de s'intéresser au respect des objectifs prédéfinis, aux choix des méthodes d'investigations, des méthodes d'exploitation des données recueillies, aux orientations prises par le prestataire.

- Le prestataire pilotera les réunions du Comité Technique et du Comité de Pilotage où il rendra compte de ses travaux par le biais de notes synthétiques relatives aux différents points cités précédemment et dont il assurera les comptes-rendus.
- Les documents devront être transmis par mail et/ou par courrier quelques jours avant les réunions (et au minimum 48 H avant).
- **Concernant la participation de commerçants et artisans locaux**, le candidat prévoira leur information et sollicitation à plusieurs reprises au cours de l'étude.

DUREE DE L'ETUDE

La durée de l'étude est répartie comme suit :

- Pour la phase 1 : 3 mois à compter de la notification du marché
- Pour la phase 2 : 2 mois à compter de la validation du diagnostic par le Comité de pilotage

RENDU DES TRAVAUX

Les rendus définitifs seront adressés en deux exemplaires (papier et numérique) à la Communauté, dont un reproductible. Les couches cartographiques seront fournies dans le CDROM et devront être compatibles avec Mapinfo.

Concernant le rapport final, les documents provisoires devront être transmis à chaque membre du Comité de pilotage, au plus tard quinze jours avant la date de la réunion de présentation.

PROPRIETE DES DOCUMENTS ET OBLIGATION DE DISCRETION

En application de l'article 25 du C.C.A.G. P.I, l'option retenue est l'option B pour l'ensemble du marché.

Le titulaire du marché cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement, y compris à des fins commerciales, pour les destinations précisées dans les documents particuliers du marché.

Les documents particuliers du marché peuvent prévoir que le pouvoir adjudicateur bénéficiaire de la cession peut rétrocéder ou concéder à titre non exclusif certains droits d'exploitation au bénéfice du titulaire du marché. Le territoire, la durée, les modes d'exploitation des droits cédés et le prix sont définis dans les documents particuliers du marché.

Le titulaire du marché reste seul responsable à l'égard de ses salariés et des tiers intervenant pour son compte.

Les droits d'exploitation afférents aux résultats sont cédés au seul pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur pourra céder certains droits à des tiers.

Le montant de la redevance dû par le titulaire du marché au titre des exploitations notamment commerciales que la cession partielle ou la concession à titre non exclusif pourrait l'autoriser à réaliser devra être déterminé dans les documents particuliers du marché.

Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers les documents qui pourraient lui être remis au cours de sa mission ou qu'il aurait produits, sauf accord exprès de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing.

PRIX

Le prix est ferme et définitif, il sera déterminé en euros HT. Le régime des avances est celui en vigueur.

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements s'adresser à :

Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing -
44 avenue Maréchal Leclerc – 77460 SOUPPES-SUR-LOING –
01.64.29.20.48
ccgvl@ccgvl77.fr

PRESENTATION DE L'OFFRE

Les candidats fourniront un dossier comprenant deux volets distincts :

1. Volet candidature

- Une présentation de leur société et de leurs références (date de création, chiffre d'affaire, nombre d'employés, études similaires menées, etc.),
- Les moyens employés (personnel mis à disposition pour l'étude, CV, etc.),
- La lettre de candidature (DC1),
- L'imprimé « déclaration du candidat » (DC2), dûment complété et signé,
- L'acte d'engagement (DC3),
- Le présent CCTP paraphé et signé.

A noter les documents DC1, DC2 et DC3 sont téléchargeables sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - www.finances.gouv.fr

Si le candidat est retenu, il devra produire dans un délai de huit jours à compter de la demande de la personne publique les attestations fiscales et sociales prévues à l'article 44 du Code des marchés publics (ou DC 7) sous peine d'élimination.

2. Volet offre

- Une note méthodologique décrivant la façon dont le candidat entend répondre au besoin exprimé.
- Une proposition forfaitaire de prix détaillée.

Les offres doivent être adressées pour le **? 2011 avant 17h00** à l'attention de:

Monsieur le Président
Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing
44 avenue Maréchal Leclerc
77460 SOUPPES-SUR-LOING

Sur les enveloppes, doit être portée la mention « NE PAS OUVRIR – MAPA Commerce de proximité et Artisanat local - CCGVL ».

JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées suivant les critères hiérarchisés suivants :

- Méthodologie et calendrier proposé : 35 %
- Moyens humains et techniques mis en œuvre pour assurer les délais ; références : 25 %
- Prix : 40 %

La présente procédure de mise en concurrence est une procédure de mise en concurrence adaptée, et non une procédure d'appel d'offres. C'est pourquoi les candidats au présent marché sont informés que la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing se réserve la possibilité de négocier les offres reçues, après sélection et avec audition.

L'offre la mieux notée est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

N°2011-04_9

Objet : Adhésion à la Plate-forme d'initiatives locales « Melun Val de Seine Initiatives » et signature d'une convention de partenariat d'aide à la création et à la reprise d'entreprises

Date convocation :
08-04-2011

Date d'affichage :
08-04-2011

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 41
Présents : 34
Votants : 32

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille onze,
Le vingt et un avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard,
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno non supplée
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre suppléé CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

THIBAUT Anne

Le 24 janvier 2011, le Conseil Communautaire a délibéré pour valider le programme d'actions 2011 dans le cadre du Contrat local d'aménagement intercommunal rural signé avec le Conseil Général. Parmi les actions programmées en 2011, l'une prévoit l'adhésion à la plate-forme d'initiatives locales Melun Val de Seine Initiatives.

L'adhésion à la PFIL nécessite de verser une dotation d'investissement au fonds unique, de l'ordre de 1€ par habitant, pour dix ans (soit 19521 € - population au 1er janvier 2011- compte 2042) puis une cotisation annuelle de fonctionnement, de l'ordre de 0,20 € par habitant par an (soit 3.905 €- compte 6558).

Dans le but de faciliter les échanges entre Melun Val de Seine Initiatives et les autres acteurs du tissu économique local, la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing s'engage à communiquer à l'association le nom d'un référent local correspondant de l'Association.

05.05.11

Melun Val de Seine Initiatives s'engage par ailleurs à fournir des informations régulières concernant l'activité de la plate-forme sur son territoire. Des Comités d'Attribution de Prêts pourront également être décentralisés sur les territoires des collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT les activités de l'association « Melun Val de Seine Initiatives » en faveur des porteurs de projets de création ou reprise d'entreprises,

CONSIDERANT la délibération n°2011-01_8 du 24 janvier 2011, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'association « Melun Val de Seine Initiatives » ;

CONSIDERANT les buts poursuivis par le développement économique communautaire tels qu'ils ont été validés par la délibération n°2010-12_8 du 9 décembre 2010, à savoir :

- Développer et diversifier le marché de l'emploi local,
- Renforcer le tissu économique local existant,
- Améliorer les services à la population ;

CONSIDERANT la nécessité de convenir d'une convention avec l'association « Melun Val de Seine Initiatives » afin de convenir des engagements moraux et financiers des deux parties ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE

Article 1^{er} : **DE DONNER** tout pouvoir au Président pour signer une convention avec l'association « Melun Val de Seine Initiatives » afin de concrétiser l'adhésion de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} mai 2011.

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président à régler les sommes dues au titre de cette convention, à savoir la dotation d'investissement au fonds unique, de l'ordre de 1€ par habitant, pour dix ans (soit 19521 € - population au 1er janvier 2011- compte 2042) puis une cotisation annuelle de fonctionnement, de l'ordre de 0,20 € par habitant par an (soit 3.905 €- compte 6558),

Article 3 : **DE DESIGNER** le Vice-président délégué au Développement économique, à l'Emploi et à l'Aménagement de l'espace, ainsi que l'agent de développement économique et touristique de la Communauté de Communes, comme référents locaux de l'Association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 26 Avril 2011.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SP.FBL
05.05.11

N°2011-04_13

Objet : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours pour le poste de coordinateur du contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (CLAIR)

Date convocation :

08-04-2011

Date d'affichage :

08-04-2011

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41

Présents : 34

Votants :

32

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille onze,

Le vingt et un avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël,
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine, LAGILLE Franck,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	HUREAU Jean-Claude,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard,
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri,
Commune de Souppes-sur-Loing	BOURCIER Francis,
Commune de Vaux sur Lunain	FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno non supplée
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre suppléé CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

THIBAUT Anne

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre du contrat quadripartite CLAIR, l'Association des Communautés de Communes du Val de Loing assure l'interface avec le Conseil Général et les Communautés de Communes du Pays de Nemours et Gâtinais-Val de Loing,

CONSIDERANT que ces fonctions sont exercées par un agent de la Communauté de Communes du Pays de Nemours ;

21 04 2011
09:05:11

CONSIDERANT que les modalités de la participation financière de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing sont arrêtées dans le contrat CLAIR et doivent faire l'objet d'une convention de remboursement ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à la prise en charge financière de l'agent de coordination du projet de territoire de l'Association des Communautés de Communes du Val de Loing,

Article 2 **AUTORISE** le Président à régler cette dépense dans la limite des crédits budgétaires validés pour l'année 2011

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 26 Avril 2011.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SP.FBL
05.05.11

**CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE
LA COORDINATION DU PROJET DE TERRITOIRE
Agent de coordination C.L.A.I.R et ACCVL**

ENTRE

La Communauté de Commune du Pays de Nemours,
Sis Place de l'Hôtel de Ville
77 167 BAGNEAUX-SUR-LOING,
Ci-dessous dénommée « laCCPN » ;
Représentée par son Président dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire
du 6 avril 2011 ;

ET

La Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing,
Sis 44 Avenue du Maréchal Leclerc
77 460 SOUPPE-SUR-LOING,
Ci-dessous dénommée « laCCGVL » ;
Représentée par son Président dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire
du 21 avril 2011 ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Conseil Général accompagne l'Association des communautés de communes du Val de Loing depuis 2006 en cofinçant un poste d'agent de développement local, dans le cadre d'une Convention préalable à la signature d'un Contrat CLAIR.

Les agents de développement local ont accompagné la réalisation du diagnostic de territoire et la conception du projet de territoire, en encourageant constamment la concertation. Ils ont également apporté un soutien technique pour la structuration intercommunale du territoire.

Après la création des deux Communautés de communes, le Conseil Général souhaite maintenir un poste d'agent au sein de l'ACCVL, afin de faire perdurer un lien avec (et entre) les deux Communautés de communes.

Cet agent aura plusieurs missions :

- il est l'interlocuteur du Conseil Général, pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre du C.L.A.I.R. (questions financières et administratives) ;
- il organise les réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale qui permettent de voter les programmes d'actions annuels ;
- Il anime l'élaboration des programmes d'actions annuels (il relance les communautés de communes, s'assure que chaque communauté de communes a choisi ses actions et préparé les cahiers des charges...) ;
- Il fait un lien entre les deux communautés de communes, par exemple il peut suggérer des mutualisations ;

Il peut aussi organiser des réunions d'information communes aux deux communautés de communes.

ARTICLE 1^{er}: OBJET DE LA CONVENTION

Un agent administratif est recruté par la communauté de communes du Pays de Nemours et est mis à disposition de l'ACCVL pour un certain nombre d'heures (30% d'un temps plein au minimum, c'est-à-dire au moins 10 heures). La communauté de communes Gâtinais-Val de Loing participe à la rémunération de l'agent pour les heures qu'il effectue au profit de l'ACCVL conformément au programme d'actions du contrat CLAIR.

Cet agent est l'interlocuteur unique du Conseil Général, ses heures de travail au sein de l'ACCVL lui permette d'entretenir des rapports étroits avec la communauté de communes Gâtinais Val de Loing.

ARTICLE 2 : MISSIONS

Ce poste a pour mission de :

- Accompagner les Collectivités maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du premier programme d'actions annuel.
- Préparer les programmes d'actions annuels avec les communautés de communes.
- Porter le projet de développement sur l'ensemble du territoire, animer et coordonner les actions au sein du bassin de vie (organisation et animation des réunions de travail et d'information, des Assemblées générales et des réunions du Bureau de l'association).
- Etre l'interlocuteur du Conseil général et des élus intercommunaux et communaux.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Partenaires financiers : Conseil Général, agents de développement des deux communautés de communes de l'ACCVL.

TABLEAU DE FINANCEMENT				
		<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	
Masse salariale annuelle (dont frais de déplacement) : 12 000 € pour un temps partiel (30%) à disposition de l'ACVL, 40 000 € pour le temps-plein				
	Coût de l'action	CCPN	CCGVL	CG (contrat C.L.A.I.R)
Répartition Année 1	100 %	70 %	0 %	30 %
	40 000 €	28 000 €	/	12 000 €
Répartition Année 2	100 %	75 %	5 %	20 %
	40 000 €	30 000 €	2 000 €	8 000 €
Répartition Année 3	100 %	80 %	10%	10 %
	40 000 €	32 000 €	4 000 €	4 000 €
Répartition Année 4	100 %	82,5 %	12,5 %	5 %
	40 000 €	33 000 %	5 000 €	2 000 €
Répartition Année 5	100 %	93,75%	13,75 %	2,5 %
	40 000 €	37 400 €	5 500 €	1 000 €

La communauté de communes Gâtinais Val de Loing s'engage ainsi à reverser à la communauté de communes du Pays de Nemours, les frais relatifs à l'agent occupant le poste de coordination décrit à l'article 2 suivant les modalités de l'article 3, après présentation d'un état détaillé.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA PRESENTECONVENTION

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2014.

Fait à Bagneaux-sur-Loing, le .../ .../ ..., en quatre exemplaires

Pour la CCPN,

Pour la CCGVL,

Le Président,

Le Président,

Claude JAMET

Jean-Jacques HYEST

27800 - CC GATINAIS VAL DE LOING

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	104 530,00	2 708 635,00	2 813 165,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	2 752 968,35	2 752 968,35
Réductions de titres (c)	0,00	2 736,00	2 736,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	2 750 232,35	2 750 232,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	104 530,00	2 708 635,00	2 813 165,00
Mandats émis (f)	32 958,24	2 482 573,86	2 515 532,10
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	32 958,24	2 482 573,86	2 515 532,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		267 658,49	234 700,25
(h - d) Déficit	32 958,24		

27800 - CC GATINAIS VAL DE LOING

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	- 32 958,24	0,00	- 32 958,24
Fonctionnement	0,00	0,00	267 658,49	0,00	267 658,49
TOTAL I	0,00	0,00	234 700,25	0,00	234 700,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	234 700,25	0,00	234 700,25

27800 CC GATINAIS VAL DE LOING

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Helén

, le 17/fev 2011

Pour le directeur départemental des finances publiques
par délégation,
La receveuse-perceptrice



Edith SIMON-DUQUENNE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CC GATINAIS VAL DE LOING pendant l'année 2010 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A Ch Landon, le 22/2/11
Le Trésorier
B. DANJOU
TRÉSORERIE DE CHÂTEAU-LANDON
77570 CHÂTEAU-LANDON


Vu par
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21.04.2011... par l'organe délibérant.



A Sappey sur Loing


, le 26/04/2011